

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 13 avril 2022
Convocation faite
Le 30 mars 2022

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 05 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON (à partir du point n° 2022-04-059), M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (jusqu'au point n° 2022-04-058), Hervé FRANCOIS (pouvoir à M. Sébastien PAULET), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Angélique WAUTOT (pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), MM. Paul-Edouard LETISSIER (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Jean GUION), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-04-084 Affectation des résultats du Compte Administratif 2021 sur le Budget Primitif Principal de la Communauté 2022

Vu sa délibération n° 2022-04-083 du 05 avril 2022, approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2021 du Budget Principal de la Communauté,

Considérant la demande de la trésorerie de corriger nos déficits et excédents d'une affectation à tort en investissement, d'un excédent de fonctionnement du syndicat de TV qui s'élevait à 8 459,73 €,

Considérant que le Compte Administratif du Budget Principal pour 2021 présente un excédent de fonctionnement de 10 082 860,36 € et un déficit d'investissement de 149 768,68 €,

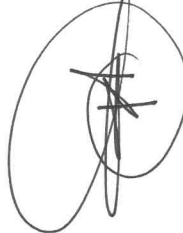
Considérant l'avis favorable, à la majorité, de la Commission des Finances du 04 avril 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
abstention : M. Fabien BONFILS (avec le pouvoir de M^{me} Laetitia COMPAGNON)

- * **décide** d'accepter la correction des excédents et déficits décrits ci-dessus,
- * **décide** de reporter les restes à réaliser en fonctionnement à hauteur de 471 735,14 € en dépenses et 281 000 € en recettes,
- * **décide** de reporter le déficit d'investissement de 149 768,68 € en recettes à la section d'investissement,
- * **décide** de reporter les restes à réaliser en investissement à hauteur de 4 534 034,18 € en dépenses et 1 687 693,58 € en recettes,
- * **décide** d'affecter au c/1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » 2 996 109,28 €,
- * **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement pour 7 086 751,08 € au c/002 « *excédent de fonctionnement reporté* ».

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.